

SERVICE D'ORTHOPÉDAGOGIE

- o Évalue les difficultés et intervient auprès de l'apprenant en lecture, en écriture ou en mathématiques.
- o Effectue des interventions orthopédagogiques individuelles ou en sous-groupe pour l'élève qui présente des difficultés d'apprentissage.
- o Participe à l'élaboration et à la révision du plan d'intervention.
- o Accompagne l'élève dans l'appropriation des aides technologiques.
- o Collabore à la mise en œuvre de la différenciation pédagogique.
- o A un rôle conseil auprès des intervenants scolaires dans leurs pratiques pédagogiques.
- o Collabore avec les parents et les partenaires externes.
- o Anime des ateliers (sensibilisation concernant les élèves à besoins particuliers, stratégies d'apprentissage, méthodes d'étude, etc.)

Note : Pour obtenir de l'information, se présenter au local R-220 (poste 82005), local 1-17 (poste 82047) et local 1-18 (poste 82058).